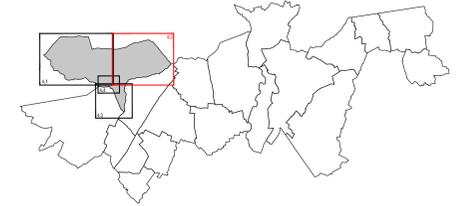


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Sceaux-du-Gâtinais
Est
Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo Eco m s s - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

- Légende :**
- Limite des zones
 - ▨ Espace boisé classé à conserver
 - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - ▨ Secteur délimité au titre de l'article R 151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - ~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
 - +— Limite administrative

- Éléments du paysage à préserver**
- Patrimoine architectural :**
- Bâti/ouvrage remarquable
 - Bâtiment
 - Eglise
 - Moulin
 - Portail/Porche
 - Élément architectural
 - Cheminée
 - Croix
 - Lavoir
 - Tour
- Patrimoine naturel :**
- Haie
 - Etendue d'eau

Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
⊗	Commune



Sceaux-du-Gâtinais - Le bourg